

Compte rendu du CHSCT du 5 juillet 2022

Toulouse, le 11 juillet 2022

Vous trouverez notre déclaration liminaire sur le site local de la section, à l'adresse :
https://31.cgffinancespubliques.fr/IMG/pdf/liminaire_chsct_5_juillet_2022_def.pdf

Réponses à notre déclaration liminaire :

Comme à l'habitude, les directions ne sont pas très bavardes à l'écoute de nos déclarations liminaires...
Sur la convocation d'un militant CGT, par sa hiérarchie directe, suite au compte-rendu du dernier CHSCT, le directeur des Douanes a précisé qu'il y avait eu « maladresse et crispation sur la forme ». La CGT rappelle que toutes ses publications sont, bien évidemment, discutables sur le fond mais, en aucun cas, dans le cadre d'une convocation d'un de ses représentants par la hiérarchie.

Actualités sanitaires :

Le COVID est de retour dans l'hexagone avec, environ, 100 000 cas/jour.

Douane : une vingtaine de cas depuis les dix derniers jours, recommandation des gestes barrière.

DRFiP : on dépasse les 70 cas au mois de juin, message passé aux chefs de service.

Dircofi : un cas par jour en ce moment, rappel des consignes et suit un stock de matériel.

DNSCE : neuf cas positifs en ce moment, stocks ok, développement de la mise en place de réunions « du bureau » pour respect de la distanciation.

ENFiP : cluster avec sept cas la semaine dernière concernant des stagiaires en formation continue, masques à disposition ainsi que matériel de désinfection.

Insee : peu de cas, six depuis le dernier CHS (13 mai) et un cas contact.

Médecin de prévention : 1 445 cas pour 100 000 actuellement dans le 31, 100 personnes contaminent 148 personnes, ce qui est très important. En Occitanie, 30 % de cas positifs. Peu d'hospitalisations pour cas graves pour le moment, certainement un effet bénéfique de la vaccination.



Inspecteur santé et sécurité au travail : il a proposé qu'un message du président du CHSCT soit fait sur les mesures de prévention COVID, à l'attention de toutes les directions du ressort de l'instance

DRFiP : Convention avec la maison de la psychologie :

Sabine Cariou (responsable de l'antenne de Toulouse et du pôle Epizelos (traitement d'urgence)) a présenté la maison de la psychologie et la convention en cours de signature avec la DRFiP 31.

Depuis 2014, cet organisme a développé un partenariat avec La poste pour des interventions avec les personnels des guichets (suite à des braquages), en traitement d'urgence, collectif et individuel. La psychologue a confirmé l'explosion des incivilités depuis le début de l'année 2022. Au niveau de notre administration, elle a évoqué le projet de traitement post traumatique, en cas d'agression, au niveau des accueils (phase de déchoquage et suivi individuel).

Le représentant de la DRFiP a exprimé la volonté de mettre en place un processus pour aider les agents dans ces situations. La convention sera passée pour une expérimentation d'un an sur plusieurs axes : agents victimes d'agressions, accompagnement de l'équipe autour de l'agent agressé, accompagnement des cadres et organisation de groupes de travail autour d'évènements marquants (par exemple suicide, tentative de suicide ...)

La CGT a expliqué qu'il était significatif de voir que le CHU, la Poste et l'Éducation nationale étaient les principaux « patients » de la maison de la psychologie, tant les personnels de ces administrations sont reconnus pour être en souffrance. C'est très bien de voir cette nouvelle prise en charge, mais, à notre sens, cela reste de la prévention tertiaire. On sait tous d'où proviennent les difficultés : manque de personnels et conditions de travail et d'exercice des missions dégradées.

DRFiP : point sur le chantier de la nouvelle Cité administrative :

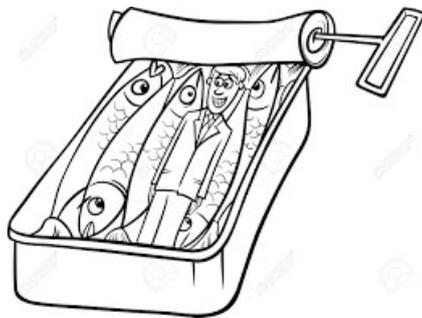
La présentation a été faite par le représentant de la préfecture, M. Escassut, qui s'était déjà récemment exprimé devant les organisations syndicales lors d'une réunion informelle.

Les OS ont exprimé de nouveau les manquements qu'elles ont évoqués dans la pétition intersyndicale que nous invitons l'ensemble des personnels à signer (elle est disponible à l'adresse : <https://31.cgffinancespubliques.fr/actualites/article/future-cite-administrative-de-toulouse-petition-des-agent-e-s-de-la-drifip-31>) car chacun pourra à l'avenir être amené, par choix ou suite à une restructuration éventuelle, à travailler dans ces locaux.

Les principaux points soulevés par la CGT ont été les surfaces de bureaux insuffisantes, les parkings, le rafraîchissement des locaux, l'attribution des locaux syndicaux, la restauration (que nous souhaitons conserver sous la forme actuelle).

Les acteurs de préventions dans leur ensemble n'ont pas été tendre avec le projet de la préfecture et de la division immobilière de l'État. L'ISST est longuement intervenu au sujet du projet de la nouvelle Cité et ses propos ont été « **tenus en accord avec l'ensemble des acteurs de prévention** ».

L'ISST a tout d'abord déclaré que, compte tenu des restrictions de surfaces décidées, c'était une erreur de rajouter des portes à l'intérieur des zones de travail car cela entraînait des circulations supplémentaires et réduisait les espaces. Une norme française, NF-X 35-102, dédiée à la conception ergonomique des espaces de travail en bureaux, fixe les surfaces minimales pour les salariés dans ces espaces et l'objectif de tout projet immobilier doit être de tendre vers un espace de 10 m² par salarié. Selon l'ISST, « l'objectif de bien-être au travail n'est pas dans les ambitions du projet immobilier de la nouvelle Cité. Les 10 m², ce n'est pas un totem. Oui, le travail évolue, il est nécessaire de s'adapter ». Selon lui, si on ne résonne pas « à l'ancienne », on doit s'orienter vers du flex-office pour certains postes (cadres A et A+), ce qui doit permettre d'économiser de la surface au profit des agents qui sont en présentiel et ont besoin d'espace de travail, compte tenu de leurs contraintes professionnelles ».



Il a également exprimé que la notion de prévention n'y est pas sur la nouvelle approche concernant les surfaces. L'INRS (institut national recherche et sécurité) a d'ailleurs quitté la table des discussions. Concernant l'éclairage naturel au moyen de grandes baies vitrées, il a indiqué qu'il est nécessaire de le maîtriser. Le vitrage ne doit pas dépasser 25 % de la surface du bureau, sinon cela devient invivable. Les stores extérieurs auront un intérêt thermique mais pas forcément lumineux. Sur le rafraîchissement, limité en cas de canicule, inefficace en cas de temps orageux, il n'a pas vu un seul système, hors climatisation, qui permet de limiter les températures à 26 degrés.

L'ISST a conclu son intervention en citant la définition de la santé par l'OMS : « c'est un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

De cette longue intervention, le représentant de la préfecture n'a retenu (probablement par pure provocation) que le passage sur le flex-office !

La CGT a rappelé que cela fait 25 ans qu'elle demande la création d'un CHSCT spécifique à la Cité administrative, sans accord de la part des préfets successifs. L'écologie a bon dos pour faire des économies (système de rafraîchissement) mais quand il s'agit de réunir 1 000 stagiaires dans les écoles pendant trois jours pour tenir un séminaire, la DGFIP oublie facilement « Bercy vert » et toutes ses préconisations de bonnes pratiques en la matière !

Nous sommes également intervenus sur notre souhait de **pérenniser la restauration sous sa forme actuelle qui satisfait le plus grand nombre à la Cité actuelle**, l'association ayant une politique axée sur le circuit court, la variété de la cuisine. Le représentant de la préfecture a confirmé qu'un restaurant inter-administratif existerait bien mais qu'il n'était pas de son ressort de discuter du choix du prestataire. La CGT prendra ses responsabilités sur ce sujet, afin de pérenniser l'association existante (ARIAT) et les contrats de ses salarié·e·s.

Nous sommes aussi intervenus sur la **nécessité qu'il n'y ait pas de reculs concernant l'attribution de locaux syndicaux**, dans la mesure où la défense des personnels nécessite un minimum d'espace pour être, elle aussi, assurée dans de bonnes conditions. À ce jour, nous n'avons obtenu aucune garantie sérieuse à ce sujet.

Enfin, la CGT a conclu son intervention sur le sujet en rappelant les réflexions issues du groupe de travail avec l'ANACT sur le travail réel en pointant les difficultés induites par le télétravail et plus largement le manque de discussions sur l'organisation du travail. Nous avons également insisté sur les dommages générés par les espaces partagés, avec les risques induits (sanitaires, troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux) : partage des surfaces, réglages perpétuels des matériels (écran, fauteuil), perte de repères, modification des rapports sociaux, risque d'isolement, efforts d'adaptation, fragilisation du collectif de travail, difficultés des encadrants...

La médecin de prévention a exposé que son service n'était pas enthousiaste à l'idée de s'installer à la nouvelle Cité, notamment du fait des contraintes de parking qui allaient poser problème aux agents qui viennent en visite médicale de l'extérieur et ceux qui connaissent des problèmes de mobilité.

Enfin, l'ISST a rappelé que la DGFIP était en pointe concernant le travail sur double-écrans et que cela allait être très compliqué sur des plans de travail de 160 x 80 en matière d'ergonomie.

Les organisations syndicales ont décidé collectivement d'une délibération (à consulter sur le site internet de la section) qui demande l'organisation d'un CHSCT spécifique DGFIP sur les travaux de la Cité au mois de septembre, en présence des acteurs de prévention et du représentant du préfet

DRFiP, mise en place des accueils de proximité (ADP) et travaux sur les accueils :

Nous avons rappelé notre opposition à ce mode d'accueil « low-cost », qui n'est qu'un affichage pour les élus et ne remplacera jamais un accueil de pleine compétence, implanté dans un site des Finances publiques.

Toutefois, ce nouveau mode de travail étant mis en place, la CGT a porté, depuis le mois de mars dernier, le sujet de l'organisation des accueils de proximité, en écrivant et rencontrant la direction sur le sujet. La mise à l'ordre du jour de ce thème devait donc permettre de prendre des décisions d'amélioration des conditions de travail des collègues qui exercent ces missions.

La direction nous a expliqué avoir mené deux enquêtes :

– une première en direction des collègues qui leur a permis d'exprimer une partie des problématiques qu'ils rencontrent. Suite à cette enquête, la direction a pu prendre en compte des changements de téléphone portable, d'opérateur de téléphonie, de sacoche de transport du matériel, de choix d'imprimante ... Nous avons insisté sur le fait que les agents doivent travailler dans ces ADP dans les conditions les plus proches de celles qu'ils connaissent au sein de leur SIP d'affectation.



– une seconde, auprès des usagers, interrogés au moyen de cinq questions (plutôt fermées). Le résultat plébiscite cette nouvelle forme d'accueil. Mais le sondage s'appuie sur... 30 réponses ! Personne ne peut sérieusement s'appuyer sur ce type « d'enquête » pour évaluer cette mesure.

La CGT, comme elle le fait depuis début mars, a insisté sur le déficit de sécurité dans les locaux d'accueil des usagers, notamment dû à l'absence de chemin de fuite et de dispositif d'alerte en cas d'agression. La DRFiP nous a dit qu'elle avait envisagé le dispositif d'alerte DATI (dispositif d'alerte pour

travailleur isolé) en liaison avec la police municipale. Nous avons exprimé que cela ne nous semblait pas adapté et que nous étions davantage favorables à un dispositif d'alerte de la personne responsable de l'accueil général du site. L'ISST a déclaré partager cette position sur la sécurité et a rappelé l'article L 4121-5 du Code du travail qui prévoit la coopération à la mise en œuvre des dispositions relatives à la santé et la sécurité des salariés et usagers dans un site où il y a coactivité. Il a estimé nécessaire que la DRFiP se rapproche des collectivités hôtes sur ce point.

Nous avons également plaidé pour que soit fourni aux agents qui exercent en ADP des équipements fixes (imprimantes, TPE, connexion internet) afin que le déplacement de matériel soit minimal. À notre sens, beaucoup d'élus communiquent sur la présence de ces accueils, ils doivent également faire des efforts pour que les personnels (et, de fait, leurs concitoyens) soient accueillis dans les meilleures conditions.

L'SST a insisté sur le fait que les formations inhérentes à la sécurité inscrite au DUERP devrait avoir un caractère obligatoire, dans la mesure où le DUERP engage la responsabilité pénale de l'employeur. Nous avons défendu cette position lors du récent GT concernant le DUERP. L'ISST a précisé qu'en complément de la formation, la prévention c'est aussi à l'employeur de donner la consigne de ne pas se rendre à l'accueil de proximité si les conditions ne sont pas réunies (neige, glace, problèmes rencontrés par l'agent).

La délégation CGT est revenue sur le nombre insuffisant d'habilitations aux applicatifs en dénonçant l'hypocrisie en la matière : dans les services, on « prête » des habilitations à des personnels non fonctionnaires afin que le travail se fasse. En matière de droit, la DGFIP écoute davantage la CNIL que la Défenseuse des droits quand elle dénonce la fracture numérique et les conditions dégradées du service public en direction des personnes en difficultés. Nous avons également appelé à ce que l'administration prenne des mesures rapides concernant le défraiement des collègues nomades car le surcoût du carburant rogne très largement sur leur reste disponible en fin de mois.



DRFiP : Demande d'enquête administrative au SPF de Toulouse :

Une enquête administrative est engagée par la DRFiP 31 dans ce service (cf. notre liminaire). Une délibération des OS a été votée pour l'ouverture d'une enquête du CHSCT 31 dès que l'enquête administrative sera achevée.

Questions diverses :

Muret : suite à la visite de site de la CGT, un dossier « photo » venant appuyer la demande de rénovation des toilettes du SIE (seule zone du bâtiment non rénovée) a été adressé à la direction. La direction nous répond qu'une demande de financement est en cours.

Nous avons également fait remonter les conditions d'exercice déplorables des collègues du SPF durant les travaux. Sur un effectif de treize, ils ne peuvent exercer en présentiel qu'à six dans un espace très réduit avec les contraintes dites du bureau propre (ne pas laisser d'affaires personnelles le soir en quittant le bureau). La mise en place d'un modulaire type « Algeco », même si cela aurait neutralisé quelques emplacements de parking, aurait été la solution pour de meilleures conditions de vie au travail.

Les collègues du SPF et du CDIF doivent rejoindre leurs nouveaux espaces de travail à la fin du mois de juillet. Une entreprise a été diligentée pour assurer le déménagement.

Colomiers : nous avons listé les problèmes matériels sur ce site (dysfonctionnements de la porte d'accès au parking, de la porte des personnels...) et des manquements au niveau du ménage. Une visite du site par le responsable de la BIL est programmée le 22 juillet prochain pour faire un état des lieux et programmer les actions à mettre en œuvre.

Ménage : nous avons demandé la communication du nombre d'heures contractuel de ménage prévu sur chacun des sites de la DRFiP31. La direction doit donner suite.

Cité administrative : nous avons demandé que l'installation des climatiseurs mobiles dans les bureaux soit finalisée (passages des tuyaux d'évacuation à travers les ouvertures afin de pouvoir fermer les fenêtres). La direction nous répond que les effectifs de la BIL sont réduits en ce moment et que ce n'est pas simple de mettre en route rapidement cette opération. Nous ne manquerons pas de revenir vers la direction sur ce sujet .

Prochains CHSCT prévus les 27 septembre et 21 octobre 2022

CHSCT « spécial future cité administrative » à programmer au mois de septembre

Vos représentants DRFiP31 lors de cette instance : Stéphane BOY, Henri CATHALA et Jean-Marc SERVEL